

vaal, menacent de dégénérer en un conflit anglo-allemand, et c'est là précisément ce qui fait le caractère en même temps que la gravité de la situation actuelle. La presse allemande revient, depuis quelques jours, avec insistance sur les avantages possibles d'une combinaison où l'Allemagne, la France et la Russie s'uniraient contre l'Angleterre ; elle ne craint même pas d'avancer que déjà les bases de cette alliance sont jetées.

*
* *

On mande de Washington : C'est un fait aujourd'hui incontesté que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a vivement protesté au nom du gouvernement français contre la remise en vigueur des droits de douane de 1890 sur les eaux-de-vie, les vins non mousseux, les liqueurs, etc., ainsi que le propose le bill Dingley voté par la chambre des représentants. L'ambassadeur de France à Washington, M. Patenôtre, a fait auprès du département d'Etat des démarches très pressantes, et cette protestation de la France semble avoir été prise en considération par la majorité des membres du comité des finances, au sénat.

On dit que les représentations de la France ont été appuyées en partie par le sénateur Wolcott. Avant son départ pour l'Europe comme membre de la commission du bi-métallisme, M. Wolcott a insisté auprès du comité des finances pour qu'il accorde quelques diminutions de droits sur les produits français, de façon à rendre plus facile en France la tâche de la commission du bi-métallisme.

Quoi qu'il en soit, il résulte de l'examen du chapitre du tarif relatif aux vins et aux liqueurs que l'on a fait, au sénat, les concessions demandées. En ce qui concerne les eaux-de-vie, les liqueurs, les vins, etc., le bill Dingley voté par la chambre rétablit les droits du tarif de 1890 ; dans quelques cas, il les augmente. On estime les recettes que produiraient ces droits, en se basant sur les importations de l'année dernière, à \$5,929,400, dont \$2,140,000 pour les vins non mousseux et \$652,000 pour les eaux-de-vie. Au contraire, avec les droits proposés par le comité des finances, lesquels sont à peu près les mêmes que ceux qui existent aujourd'hui, le revenu total provenant des eaux-de-vie, vins, spiritueux, liqueurs, etc., sera seulement de 4 millions 818,000 dollars, en prenant pour base les importations de l'année dernière, soit \$1,111,000 de moins que ne produiraient les droits votés par la chambre des représentants. Environ \$720,000 de cette diminution porteront sur les vins non mousseux, \$50,000 sur les liqueurs, absinthe, etc., et \$311,000 sur les eaux-de-vie et autres spiritueux.

*
* *

Des dépêches télégraphiques d'Allemagne, que les journaux des deux Amériques ont reproduites, annonçaient dernièrement que l'abbé Kneipp, l'auteur de *Ma Cure d'eau*, avait failli succomber à une grave maladie. La nouvelle était sinon absolument fausse, du moins exagérée. Voici ce que nous lisons dans le *Kneipp Journal*, de Bruxelles :

ÉCHOS DE WOERISHOFEN

Que les amis et les malades de Mgr Kneipp se rassurent. Les journaux politiques et autres ont annoncé la nouvelle de la maladie de notre illustre maître, mais, grâce à Dieu, Mgr Kneipp se porte bien à présent ; il a souffert, il est vrai, d'une forte bronchite gagnée en assistant aux funérailles d'un de ses confrères par un temps froid et humide. Mais sa robuste constitution, soutenue par un traitement spécial à l'eau froide, a eu bien vite raison de ce mal. Malgré ses 77 ans, Mgr Kneipp donne aujourd'hui régulièrement ses conférences à la grande joie des nombreux kneippistes qui résident actuellement à Woerishofen.

—:O:—

L'importance du mal qu'on nous fait ne constitue pas le degré de l'injure ; le plat de saigre outrage plus que le tranchant.

Adolphe d'HOUDETOT.